
Motion de Merlin (de Thionville) relative à la conduite des commissaires du pouvoir exécutif dans la ville de Thionville, lors de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793)

Antoine Christophe Merlin de Thionville

Citer ce document / Cite this document :

Merlin de Thionville Antoine Christophe. Motion de Merlin (de Thionville) relative à la conduite des commissaires du pouvoir exécutif dans la ville de Thionville, lors de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 531;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38813_t1_0531_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Dumere, pour lui faire rendre les lettres de pré-trise; il a répondu qu'il avait toujours été esclave de la loi, puisqu'elle lui ordonnait, il les déposait entre les mains du citoyen Privat, qui fait toujours les fonctions de président.

Il s'est ensuite répandu un bruit dans la ville qu'on devait aller piller la paroisse; la municipalité s'y est transportée à l'instant pour y apposer les scellés et fermer les portes.

La masse des citoyens vint avec grande partie de la garnison et pressèrent la municipalité de les faire jouir de l'article 7 de l'Acte constitutionnel, dont ils avaient beaucoup d'exemplaires en mains, principalement les canoniers qui déclaraient avoir la Constitution pour la règle de leur conduite jusqu'à la mort. La commune répondit qu'elle n'entendait pas y contrevenir, qu'au contraire ils avaient eu devoir mettre les effets de l'église paroissiale en sûreté. On manda le citoyen Privat pour rendre compte de sa conduite, il déclara devant toute l'assemblée qu'il avait renvoyé les lettres au curé et que partout il n'avait fait qu'exécuter la volonté de la Société; qu'il reconnaissait la liberté des opinions et qu'il n'avait jamais pensé autrement. Palinodie.

Sur quoi l'assemblée pressa la commune de lever les scellés et d'inviter le curé à continuer ses fonctions, en célébrant les décadi, à la place des anciens dimanches, ce qui s'était exécuté depuis la loi.

« Hier 19, le citoyen Privat fit faire abjuration de la religion à tous les membres de la Société en déclarant que ceux qui ne s'y soumettraient pas en seraient exclus, plusieurs s'en sont retirés; on exclut aussi les femmes, qui n'entraient plus sans cartes d'un membre qui en répondait.

Il s'explique en ces termes interrogatoires (*sic*): quand tu as renoncé à la royauté et au despotisme as-tu aussi abjuré le fanatisme et les cultes? Les uns disaient: Oui; les autres disaient qu'ils voulaient être libres: ils étaient hués. Enfin, cela avait lieu de créer un parti, et pendant ce temps il s'était rassemblé une multitude de citoyens à la commune pour l'inviter à les garantir des vexations et prendre des moyens de sûreté accordés par la loi.

Je m'empresse de te faire part de ces circonstances pour nous délivrer de ces persécutions inutiles, parce que les choses s'en allaient d'elles-mêmes, et c'est en les persécutant qu'on les fait revivre. Tu sais combien on a blâmé la révocation de l'Édit de Nantes et les maux qu'elle a causés: la Constitution est bonne et très sage; nul ne souffrirait pas que personne s'y porte atteinte. Nous sommes ici tous inclinés à la paix et à la tranquillité, les troubles qui peuvent nous agiter ne seront toujours que l'ouvrage des étrangers, nous avons toute notre confiance en toi qui a toujours aussi été notre patron et notre protecteur.

Je suis, en attendant le moment de te rap-peler le tableau de nos maux.

• Ton fidèle concitoyen,

• P. DONDEINE.

Nous avons arrêté à notre comité de surveillance une quittance de 500 livres de contribution que ce Privat a signée et perçue à Guen-tranger; on nous a dit qu'il y en avait encore d'autres, nous en faisons les recherches.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Bourdon (de l'Oise). Je demande à dénoncer un journal intitulé : *la Sentinelle du Nord*. Le rédacteur de cette feuille, sous une apparence de bonhomie flamande, est extrêmement malin. Voici le fait qu'il publie : « Il y a huit jours qu'il est arrivé dans le port du Havre un bâtiment du roi de Danemark, qui nous envoie 20,000 fusils. Il était muni de deux passeports, l'un jusqu'à la flotte anglaise, annonçant que ces armes sont pour l'Espagne, et l'autre pour la France. Il a parfaitement exécuté cette double manœuvre. » Vous voyez que le but de ce *monsieur* est de nous brouiller avec les gouvernements neutres. Iséré m'écrit aussi que les agents du conseil exécutif continuent leur système de diffamation contre les représentants du peuple. Il est temps que le comité de Salut public rende compte à la Convention de la conduite et des pouvoirs de ces agents.

Merlin (de Thionville). Assez d'autres journaux ont répété ce qui a été dit par celui que Bourdon vient de dénoncer; presque tous ont publié que la République a reçu 20,000 fusils du roi de Danemark. Ce fait demande à être examiné.

On apprendra peut-être que cette annonce est illusoire, et n'a d'autre but que de rompre la bonne intelligence qui règne entre deux gouvernements neutres; ou que si les 20,000 fusils sont en France, ce sont les ennemis de la République qui les ont fait venir, et qu'ils n'ont pu les faire passer plus avant.

À l'égard des vexations commises par les agents du conseil exécutif, il est impossible de fermer plus longtemps les yeux sur cet objet. Thionville, cette place qui a soutenu un siège si meurtrier, qui a résisté à toutes les forces des puissances étrangères et aux perfidies de Félix Wimpfen, Thionville est sous l'oppression de ces agents; c'est là qu'ils exercent les vexations les plus tyranniques. Ils ont décerné contre un des meilleurs patriotes de cette ville un mandat pour le forcer à payer, dans trois heures, une somme de 1,000 livres.

Je demande, comme Bourdon, que le comité de Salut public dénonce ces manœuvres abominables d'hommes aristocrates hier, et qui se disent aujourd'hui patriotes. Je demande l'exécution la plus rigoureuse de la loi salutaire sur le gouvernement révolutionnaire.

Clauzel. Je dénonce un nommé Monté, garçon apothicaire, qui s'est fait envoyer à l'armée des Pyrénées, et qui en cajolant les représentants du peuple, s'est fait nommer ensuite à l'armée de l'Ouest.

Un membre. Un autre délégué du ministre de la guerre envoyé auprès de l'armée de la Moselle pour dénoncer les aristocrates, a dénoncé et fait arrêter tous les meilleurs patriotes. Les représentants du peuple ont ouvert les yeux sur les ma-

1) *Moniteur universel* n° 87 du 27 frimaire an 11 (mardi 17 décembre 1793), p. 352, col. 1. D'autre part, voy. ci-après, annexe n° 2, p. 353 le compte-rendu de la même discussion d'après divers journaux.